



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Envoyé en préfecture le 18/10/2021
Reçu en préfecture le 18/10/2021
Affiché le 
ID : 064-216401406-20211015-16_14_10_2021-DE

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 26
Votants : 28
Pour : 21
Contre : 7
(opposition)
Abstentions :

**Objet :
Centre culturel et
social - délégués
du Conseil -**

DELIBERATION N° 16

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration :

X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-29 et L 2121-33,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein des différentes associations notamment le Centre Culture et Social,

Il propose de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants :

La Liste « Boucau convivial et développement durable » propose :

. Francis GONZALEZ, membre titulaire

- . Marie José ROQUES, membre titulaire
- . Sandrine DARRIGUES, membre suppléant
- . José DOS SANTOS, membre suppléant

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

. **se prononce** par vote à main levée avec 21 voix pour les candidatures de Monsieur Francis GONZALEZ et Madame Marie José ROQUES, membres titulaires, Madame Sandrine DARRIGUES et Monsieur José DOS SANTOS, membres suppléants.

Monsieur Francis GONZALEZ, Madame Marie José ROQUES, titulaires et Madame Sandrine DARRIGUES, Monsieur José DOS SANTOS, suppléants représenteront la Ville de Boucau au sein du Centre Culturel et Social Boucau-Tarnos.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

